



# Mise en place du Protocole de coopération entre professionnels de santé au CeGIDD de Tours

## Journées thématiques PrEP-IST-Santé sexuelle 29 mars 2018

Céline GOETHALS

Cadre de santé – Chargé de mission

CHRU de Tours

Protocole de coopération entre professionnels de santé (PCPS)  
« Prescription et réalisation de vaccinations et de sérologies,  
remise de résultats de sérologie,  
par un infirmier en lieu et place d'un médecin »

## Professionnels concernés :

- Délégrant : médecin ➡ **5 médecins**
- Délégué : infirmier(ère) diplômé(e) d'état (IDE) ➡ **2 IDE**

## Actes dérogatoires :

- Prescription selon les arbres décisionnels et réalisation de vaccins **selon les recommandations en vigueur des publics du CeGIDD (contre les hépatites A et B, le papillomavirus)**
- Prescription selon les arbres décisionnels et réalisation de **prélèvements** pour la recherche du VIH, des hépatites et IST
- Remise de résultats de sérologie selon les arbres décisionnels et après interprétation médicale



# Modalités de mise en œuvre au CHRU de Tours

## Protocole de coopération entre professionnels de santé (PCPS)

« Prescription et réalisation de vaccinations et de sérologies,  
remise de résultats de sérologie,  
par un infirmier en lieu et place d'un médecin »

- **1. Annexes modifiées** pour l'adaptation du protocole à notre établissement, adressés à l'ARS avant la demande d'Adhésion
- **2. Formation** théorique et pratique des délégués
- **3. Adhésion** au Protocole de coopération entre professionnels de santé (PCPS)

### Annexes modifiées pour l'adaptation du PCPS à notre établissement

Rédaction selon la « **Procédure de gestion documentaire** » du CHRU

	Fonction	Nom
<b>Rédacteur(s)</b>	Cadre de santé - Chargé de mission	<b>C.GOETHALS</b>
<b>Vérificateur(s)</b>	Médecin responsable du CeGIDD	<b>Dr G.GRAS</b>
	Cadre de santé du CeGIDD	<b>M.GRELET</b>
<b>Approbateur(s)</b>	Médecin responsable du CeGIDD	
	Médecin référent qualité	
	Cadre supérieur de Pôle	
	Coordonnateur général des soins	
<b>Visa Qualité</b>	Ingénieur qualité	



# Modalités de mise en œuvre

## 1. Annexes

### Annexes rédigés selon des documents de références

- **Protocole de coopération entre Professionnels de santé** : « Prescription et réalisation de vaccinations et de sérologies, remise de résultats de sérologie, par un infirmier en lieu et place d'un médecin ». HAS. 2012.
- **Arrêté N° 2017-OS-0051 portant autorisation du protocole de coopération entre professionnels de santé** « Prescription et réalisation de vaccinations et de sérologies, remise de résultats de sérologie, par un infirmier en lieu et place d'un médecin » **en région Centre-Val de Loire**. ARS Centre-Val de Loire. 26 juin 2017.
- **Arrêté du 1er juillet 2015 relatif aux centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)** des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles. Consolidé au 14 septembre 2017.
- **Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2017,**
- **Toutes les recommandations HAS** concernant le dépistage des pathologies listées dans les missions des CeGIDD



# Modalités de mise en œuvre

## 1. Annexes

### Documents présentés pour discussion et validation

- ✓ aux délégués et délégants lors des staff et rencontres
- ✓ aux délégués lors de la formation

**Objectif** : vérifier leur clarté et valider les organisations liées au PCPS

**Démarche qualité** : ces documents seront amenés à évoluer dans le temps en fonction de nouvelles recommandations HAS, calendrier vaccinal etc...

# Modalités de mise en œuvre

## 1. Annexes

### Annexes modifiées

#### Classeur des procédures - Sommaire

Introduction

- 1) Prise de rendez-vous
- 2) Information du consultant
- 3) Processus de dépistage  
lors d'une consultation IDE
- 4) Processus de remise de résultats  
lors d'une consultation IDE
- 5) Processus de vaccination  
lors d'une consultation IDE
- 5) Arbres décisionnels de vaccination  
et Listes des vaccins
- 7) Protocole d'urgence
- 8) Documents de références
- 9) Suivi du Protocole de coopération entre professionnels de santé

**15** Annexes dans PCPS  
de l'Essonne

#### Documents rédigés :

Processus : 3

Procédures : 6 + 1\*

Protocoles : 4 + 2\*

Fiche enregistrement : 20 + 20\*

Check list : 1

#### Total des documents

**rédigés: 34 + 23 *suivi*\* = 57**

*\*Suivi en cours de validation*



## Modalités de mise en œuvre

### 2. Formation des délégués

- **Formation théorique** : 12 h (contenu déterminé dans le PCPS, adapté avec 3 et non 10 vaccins)
- **Formation pratique** par compagnonnage et démarche graduée
  - ✓ Participation 6h de consultation médicale (ou 20 consultations)
  - ✓ Réalisation de 10 consultations en présence du délégant
  - ✓ Validation de la formation pratique par le délégant formateur



# Modalités de mise en œuvre

## Échéance 2 :

Chargé de mission pour PCPS  
C.Goëthals  
Cadre de santé

MAI  
2017

## Échéance 3 :

Rédaction des procédures/Annexes  
Organisation des formations

MAI 2017  
.....JANV 2018

## Échéance 5 :

Envoi des Annexes modifiées du PCPS à l'ARS

FEV  
2018

## Échéance 7 :

Demande d'Adhésion au PCPS auprès de l'ARS

MARS  
2018

## Échéance 8 :

Accord de l'ARS

AVRIL  
2018 ?

## Échéance 9 :

Instances CHRU

MAI  
2018

JANV  
2016

OCT-DEC  
2017

JANV-MARS  
2018

JUIN  
2018

## Échéance 1 :

Ouverture CeGIDD par CHRU

## Échéance 4 :

Formation théorique des IDE

## Échéance 6 :

Formation pratique des IDE

## Échéance 10 :

Mise en place du PCPS



## Modalités de mise en œuvre

### 3. *Accompagnement de l'équipe*

- **Volonté** de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire **d'adhérer au PCPS** pour favoriser l'accès au dépistage gratuit du VIH, des hépatites virales et des IST dans notre département. **Forte implication** du médecin responsable de l'unité dans l'accompagnement des **IDE volontaires** pour adhérer au PCPS
- **Accompagnement** de l'équipe par une Cadre de santé-Chargé de mission dans la construction, la mise en place et le suivi du projet d'adhésion auprès de l'ARS
- **Participation de l'ensemble de l'équipe à la construction du projet**
- **Formations adaptées** aux IDE présentes par le Médecin responsable et la Cadre de santé-Chargé de mission. Annexes/Procédures **adaptées** à l'organisation de l'unité
- **Suivi** de la mise en place de ce projet **réfléchi en équipe** (staffs délégués-délégués réguliers)
- **Assurance** prise par le CHRU pour ces actes dérogatoires effectués par des IDE en lieu et place de médecins



Merci de votre attention